

CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2023

Présents : BIDAULT Christelle, BRINDEL Bruno, CHATAUR Jean-Paul, FAUCHER Sandra, JAUILHAC Stéphanie, LEFEVBRE Serge, MARTY Lionel, NAVEZ Grégoire, POUGET Roland

Excusés : BOMBAL Jacques (procuration à BAIDAULT Christelle), DUBOIS Michel (procuration à NAVEZ Grégoire)

Désignation du secrétaire de séance : POUGET Roland

Approbation du procès-verbal du précédent conseil : Le procès-verbal du 08 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

DCM N° 2023-01 : Désignation des représentants au syndicat intercommunal de l'école maternelle du Doustre et du Plateau des Etangs

Madame le Maire informe le conseil municipal que par arrêté du 27 décembre 2022, monsieur le Préfet de la Corrèze a autorisé la création du Syndicat Intercommunal de l'École Maternelle de La Roche Canillac à compte du 1er janvier 2023.

Madame le Maire invite l'assemblée à désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui représenteront la commune au sein du Syndicat Intercommunal de L'École Maternelle de La Roche Canillac.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant l'article L2121.21 du CGCT, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués.

Élection des deux délégués titulaires

Candidats : BIDAULT Christelle, FAUCHER Sandra,

Nombre de voix obtenus : BIDAULT Christelle : 11 voix

FAUCHER Sandra : 11 voix

Mme BIDAULT Christelle et Mme FAUCHER Sandra ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés ont été proclamées délégués titulaires.

Élection des deux délégués suppléants

Candidats : CHATAUR Jean-Paul, NAVEZ Grégoire,

Nombre de voix obtenus : CHATAUR Jean-Paul : 11 voix

NAVEZ Grégoire : 11 voix

M. CHATAUR Jean-Paul et M. NAVEZ Grégoire ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés ont été proclamés délégués suppléants

DCM N° 2023-02 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Syndicat des Eaux des Deux Vallées

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Rapport au titre de l'année 2021 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Syndicat des Eaux des Deux Vallées, adopté en conseil syndical le 09 décembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

- valide le RPQS qui lui a été présenté au titre de l'année 2021.

Résultat du vote : *Pour* : 9 *Contre* : *Abstentions* : 2 (BRINDEL Bruno, POUGET Roland)

Le Maire, Christelle BIDAULT